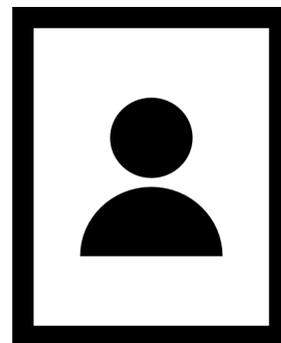


# Association Maths et Maryam (M&M)

## DEMANDE D'ADHÉSION | 2024 - 2025



Jeune	Responsable légal
Nom : .....	Nom : .....
Prénom : .....	Prénom : .....
Date de naissance : .....	Adresse : .....
Établissement scolaire : .....	Code postal : .....
Classe: .....	Ville : .....
	Téléphone : .....
	E-Mail : .....
J'autorise mon enfant à participer aux activités organisées par l'association M&M: <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	
J'autorise mon enfant à rentrer seul de la médiathèque Pierresvives, la Maison pour Tous Louis Feuillade ou des locaux d'ASSAMR34: <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	
<b>Document à joindre:</b> Photocopie de la pièce d'identité du responsable légal ou du jeune (si + de 16 ans).	

Santé
Mon enfant ne présente aucun problème de santé, ne suit aucun traitement médical et n'a aucune allergie alimentaire : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
<b>Précisez</b> (problèmes de santé, traitement, allergie...) : .....

Droit à l'Image
J'accepte que mon enfant ou moi-même soit photographié et ne m'oppose pas à la diffusion de ces photos dans les médias ou les réseaux sociaux : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non

J'ai pris connaissance de la charte de l'asso (au verso).  Oui  Non

Montant du règlement (prix libre): .....€  Espèce  HelloAsso

Fait à Montpellier, le ..... Signature :

# Association Maths et Maryam (M&M)

## CHARTRE DES ÉLÈVES-TUTEURS ET ÉLÈVES-TUTRICES

L'association M&M a pour but d'agir durablement en faveur d'une **éducation de qualité pour toutes et pour tous**, de permettre aux jeunes d'apprendre et enseigner, coopérer, faire vivre la solidarité. Elle est ouverte à toutes et à tous, et portée par des valeurs fortes telles que **l'entraide et le partage**.

### Statut d'élève-tuteur et d'élève-tutrice

Le **tutorat** peut se définir comme une relation d'aide entre deux personnes dont le but est de faciliter l'apprentissage. Il permet de gagner en **confiance en soi** et de construire une vision collective d'un avenir meilleur.

Les jeunes de l'Hérault bénéficient dans l'association M&M du statut d'**élève-tuteur** ou **élève-tutrice**, justifiant la gratuité de l'accompagnement (aide aux devoirs, soutien scolaire, recherche de stages, etc.). L'association rend hommage à **Maryam Mirzakhani**, première femme à avoir obtenu la médaille Fields en 2014. L'expérience peut être valorisée sur Parcoursup par exemple.

Les élèves-tuteurs et élèves-tutrices sont encouragés à **enseigner pour apprendre** et peuvent intervenir, sur la base du **volontariat**, au cours de **missions avec un mentor diplômé** pour :

- **Co animer** une aide aux devoirs, un stage de pré-rentrée, etc.
- **Co réaliser** une étude, des entretiens, des témoignages ou des montages.
- **Accompagner** une activité ou une sortie (théâtre, patinoire, classe verte, etc.).
- **Faire le lien** avec les comités de vie lycéenne ou présenter un stage.

**À partir de 14 ans**, les missions peuvent donner lieu à une **gratification**.

**À partir de 16 ans**, les élèves-tuteurs et élèves-tutrices peuvent **voter aux assemblées générales** et se présenter comme **co-président.e** au bureau de l'association. Le **droit de vote** des élèves-tuteurs et élèves-tutrices de moins de 16 ans est attribué au représentant légal.

**Attention au bien-être des jeunes** : Il est important de savoir repérer ses limites. Il ne faut pas s'oublier en voulant aider les autres. Les mentors et parrains/marraines de l'association sont à l'écoute des élèves tuteurs et élèves tutrices et peuvent les orienter si besoin.

### Bien vivre ensemble

Bien vivre ensemble, c'est accepter les différences, faire preuve de respect envers autrui et vivre dans un esprit **bienveillant**, de paix et d'harmonie. Par exemple :

- **J'aide et j'encourage** les autres quand j'ai fini mes devoirs.
- **Je protège** les plus faibles et agis dans l'intérêt général.
- **Je prends soin** du matériel et de l'environnement.

### Montant de la cotisation

Adhérer à l'association M&M permet d'**être assuré.e par la MAIF** pour les activités proposées et d'**être suivi.e en tant qu'adhérent**. Les cotisations pour les élèves tuteurs et élèves tutrices ont été fixées à l'assemblée générale du 23 novembre 2024 à l'unanimité après délibération : **Prix libre à partir de 20€**, qui inclut les activités proposées en 2024-2025 de soutien scolaire, roller dance, etc. 5€ minimum pour chaque membre de la famille en plus et réduction possible en fonction des ressources.